

Interview

«Le Grand Genève ne fait pas sens pour les Vaudois»

Le ministre vaudois chargé des relations extérieures, Pascal Broulis, estime que l'échelle lémanique est plus pertinente

Marie Prieur

Lausanne, 6, rue de la paix. C'est là que travaille Pascal Broulis, chef du Département des finances mais aussi des relations extérieures du Canton de Vaud. A ce titre, l'homme préside la coordination régionale Interreg Suisse. Le 8 décembre, le Canton sera l'un des signataires du projet d'agglomération franco-valdo-genevois numéro 3. A l'aube de cette échéance, le ministre vaudois livre sa vision de la coopération transfrontalière.

Quel regard portez-vous sur le Grand Genève?

Je n'aime pas tellement le terme. Pour nous Vaudois, le Grand Genève ne fait pas sens. Nous ne nous y retrouvons pas. C'est un modèle purement français. Cela ne correspond pas à la Suisse, au fédéralisme. La notion de région est plus cohérente. D'où le fait que nous parlons de Lausanne région et pas du Grand-Lausanne.

Ce n'est qu'un nom...

Détrompez-vous, les mots ont une signification profonde. Regardez le drapeau et le nom de métropole lémanique. Ce sont autant de symboles de notre partenariat. Chacun reste chez soi. Ce qui ne nous empêche pas de mener des projets communs.

De quelle manière le Canton de Vaud s'investit-il dans la coopération transfrontalière?

A travers cette myriade de projets. Notamment ceux qui décrochent des financements interreg. Car au fond, pour faire du transfrontalier, il faut des acteurs qui se connaissent, un peu d'argent et des réalisations concrètes qui amènent de la fierté. Voilà comment on gomme les frontières, comment on crée du vivre ensemble. Le transfrontalier est semblable au pointillisme: au début, cet ensemble de petits points ne veut



Pascal Broulis, chef du Département des finances et des relations extérieures du Canton de Vaud.

Un canton mi-partenaire, mi-acteur

Le Canton de Vaud a la particularité d'être à la fois un partenaire de Genève et des départements français voisins, mais aussi de faire partie intégrante du projet d'agglomération du Grand Genève à travers la présence de la région de Vaud. Pour rappel, la population vaudoise se monte à 767 500 habitants, dont 96 500

dans le district de Nyon. Selon une étude menée par le Conseil du Léman, 5% des emplois vaudois sont occupés par un frontalier (contre un quart à Genève). Les actifs transfrontaliers de l'Ain et de la Haute-Savoie contribuent pour un peu moins de 2% au PIB vaudois (contre 20% du PIB genevois). **M.P.**

rien dire, mais si on élargit la vision, le tableau prend forme.

Vous semblez miser beaucoup sur Interreg. Ça marche?

On rencontre aujourd'hui deux problèmes, surtout le long de l'arc jurassien. Le premier est dû à la réforme territoriale française. Avec la fusion de certaines régions, les centres de décisions français se sont éloignés. Hier, Besançon pilotait les projets interreg, aujourd'hui, c'est Dijon. On a perdu la belle proximité que l'on avait avant. Second souci: on constate un déséquilibre entre les projets du bassin nord et du bassin sud. Un projet sur trois seulement est franc-comtois. Mais sur le fond, ça marche notamment dans le do-

main de la mobilité, de la mise en valeur du patrimoine ou de la prise en charge des personnes âgées (*notre édition du 16 novembre*).

Quels sont les projets que vous soutenez?

Je suis un fervent défenseur de la réhabilitation de la ligne ferroviaire Sud Léman, aussi appelée ligne du Tonkin. Les infrastructures en général, telles que cette ligne ou bien entendu le CEVA, vont consolider les relations transfrontalières. Quand des barrières géographiques sont surmontées, vous gomez les frontières. Dans cet esprit, Lausanne a été naguère l'un des principaux investisseurs du tunnel du Grand-Saint-Bernard.

Ce sera le cas au sud du Léman?

Aujourd'hui, il y a trois Chablais: vaudois, valaisan et haut-savoyard. Demain, il n'y en aura plus qu'un. D'où la construction de l'hôpital unique à Rennaz. Il rayonnera sur toute la région.

On en revient toujours à l'échelle lémanique, vous paraît-elle plus pertinente?

Oui car elle est plus révélatrice. Un exemple: le Canton de Vaud a réalisé une étude sur l'impact économique du phénomène frontalier (*lire l'encadré*). A cette échelle, les résultats n'ont pas suscité de réactions. On a fait le même travail avec le Conseil du Léman, à plus grande échelle, et des crispations provenant de Genève sont apparues. Je crois que traiter les problèmes à une échelle plus large permet de mieux les cerner. De plus, on pourrait exporter notre savoir vivre ensemble à Genève!

Genève n'est pas le seul endroit au monde à vivre ces tensions...

Loin de là. Face à cela, on doit oser dire les choses. Car vous pouvez être élus sur une logique de repli sur soi, mais le lendemain, vous êtes de toute façon obligés de construire ensemble.

Imposition: le piège de la location meublée

L'invité

Jean-François Pissetaz*



Nombreuses sont les personnes détenant un bien immobilier en France par le biais d'une société civile immobilière (SCI) qui le loue de manière saisonnière. Elles ont pour la plupart opté pour le régime dit de «transparence», imposition des revenus de la SCI au niveau des associés.

Pour les SCI soumises à l'impôt sur le revenu, il faut être vigilant et savoir que cette qualification n'est pas acquise *ad vitam aeternam*. Les sociétés civiles peuvent, en raison de leur objet, être soumises à l'impôt sur les sociétés lorsqu'elles se livrent à des opérations présentant un caractère industriel ou commercial.

Il faut ici distinguer deux cas: la location meublée et la location non meublée. La location non meublée par une SCI est une activité civile. Les revenus nets dégagés sans amortissement du bien sont imposés à l'impôt sur le revenu au taux minimum de 20%, plus les prélèvements

sociaux (15.5%) et au prorata des associés. A contrario, les sociétés civiles qui donnent en location des locaux meublés exercent une activité commerciale et doivent donc être assujetties à l'impôt sur les sociétés, qu'elles soient ou non propriétaires des meubles garnissant ces locaux.

Le bénéfice dégagé après amortissement du bien sera taxé à 15% pour la partie allant jusqu'à 38 120 euros et à 33% au-delà. Si le résultat net après impôt est distribué, les associés seront imposés sur ces dividendes.

En cas de vente du bien, le calcul de plus-value est différent, la règle des 22 ans pour le calcul de l'impôt et de 30 ans pour les prélèvements sociaux ne sera pas retenue puisque la société sera considérée comme étant soumise à l'impôt sur les sociétés. Soit ce sont les parts qui sont cédées, et il y aura un calcul d'impôt sur la plus-value au niveau des parts, soit la société civile cède le bien immobilier et devra donc payer 33,33% sur la plus-value générée; et bien entendu, les associés seront imposés s'il y a une distribution de dividendes.

*Fiduciaire à Annecy et Genève.

Haute-Savoie



Pierre Lambert, nouveau préfet de Haute-Savoie, a pris ses fonctions lundi à Annecy. Il succède à Georges-François Leclerc. Avant d'être nommé dans le département voisin, il a été préfet des Deux-Sèvres puis des Côtes-d'Armor. Lors de la cérémonie d'installation, il a notamment évoqué la sécurité et les relations transfrontalières avec l'Italie et la Suisse. «On m'a parlé de la problématique de ces frontaliers qui vont travailler en Suisse, qui peuvent peser sur le prix des logements et qui manquent aux entreprises locales», a-t-il lancé. **M.P.**

Annemasse Dans la peau d'un migrant atteint du VIH

Le jeu de rôle s'intitule Parcours de VIH (prononcer «vie») migrant. Dans le cadre du Salon des métiers de l'humanitaire, qui se tient ce week-end à Annemasse, l'ONG Aides invite le public à participer à cet atelier de sensibilisation. Il s'agit pour le participant de «se mettre dans la situation d'une personne séropositive, confrontée aux réalités vécues quotidiennement par les personnes migrantes touchées par le VIH». Sont ainsi abordées les relations avec le médecin, la famille, l'administration, etc. L'atelier aura lieu sur la place de la mairie à Annemasse, vendredi 25 et samedi 26 novembre de 10 h à 18 h. Plus d'infos sur le salon: www.cite-solidarite.fr **M.P.**

PUBLICITÉ

CONCOURS



2 vélos à gagner

- Un vélo pliable "TERN", d'une valeur de CHF 2'000.- **code 67**
- Un VTT "MERIDA", d'une valeur de CHF 2'000.- **code 68**

PAR SMS (Fr. 1.50/sms)
Tapez **TDG CODE** et le n° du code choisi, sans espace
Envoyez le message au numéro **8000**
(ex : TDG CODE80)

PAR TELEPHONE
(Fr. 1.50 depuis une ligne fixe)
0901 02 00 00
Tapez le code de l'offre choisie puis suivez les instructions.

PAR INTERNET
Rendez-vous sur : www.tdg.ch/concours

Délai de participation : samedi 26 novembre à 21h
Conditions sous www.tdg.ch/concours

NOUVEAU!

OUTLET-BIKE-GENÈVE

★★★★★

Nous vous proposons un service 5 étoiles

Uniquement des vélos de grandes marques, adaptés à votre taille, vendus assemblés et réglés par des professionnels!

UN MOIS DE FOLIE

Du samedi 29 octobre au samedi 26 novembre 2016

www.outlet-bike-geneve.ch

3, rue Hoffmann 1202 Genève - Tél. 022 733 45 22